

Mandat du groupe de travail du CNIS

« MESURE DES DEPENSES DE L'ETAT A L'ECHELLE TERRITORIALE »

La formation « Statistiques régionales et locales » lors de son assemblée plénière du 22 septembre 2006 a formulé l'avis suivant :

*Le Conseil réaffirme la nécessité, dans une République décentralisée, de mesurer avec précision les **dépenses de l'État à l'échelle territoriale**. Il propose la création d'un groupe de travail en vue de définir les champs prioritaires à étudier en fonction des besoins, de faire le bilan des expériences locales et nationales et de proposer une méthodologie harmonisée.*

Cet avis a été adopté par l'Assemblée plénière du Cnis le 18 décembre 2006

1- Le mandat du groupe de travail

Malgré de nombreux travaux menés au niveau central ou régional, la répartition territoriale des dépenses de l'État reste, à quelques exceptions près, mal connue. En particulier aucune publication ne donne une vision globale des dépenses de l'État à l'échelle territoriale selon les domaines d'intervention ou selon la nature des dépenses ; les tentatives de synthèse n'ayant jamais véritablement abouti en raison notamment de difficultés d'ordre conceptuel ou liées à la mobilisation des informations pertinentes.

L'objectif du groupe de travail est, de construire une méthodologie pérenne et harmonisée permettant de couvrir des domaines prioritaires, qui seront identifiés en partant d'une analyse des besoins des utilisateurs et de la disponibilité des informations nécessaires.

Il est clair que ces travaux ne pourront pas répondre à toutes les attentes des utilisateurs (impact économique de la dépense de l'État, prémices de « comptes territoriaux » de l'État, etc.). Le groupe s'attachera à répondre aux besoins pour lesquels des principes simples de localisation de la dépense pourront être retenus, afin d'éviter les écueils conceptuels inhérents à ce type de travaux. Il joindra à la présentation des propositions de méthode l'estimation de premiers résultats.

La réflexion du groupe de travail est menée **à des fins de connaissance statistique** ; elle pourra ainsi profiter utilement des expériences antérieures dans certains domaines, tels que l'éducation ou l'agriculture, ou pour des natures particulières d'opération, comme par exemple les salaires.

La méthodologie doit être **pérenne**, c'est à dire facilement reproductible d'une année sur l'autre afin de fournir l'évolution des dépenses de l'État à l'échelle territoriale dans des délais compatibles avec les besoins des utilisateurs. Les travaux du groupe de travail doivent donc intégrer l'adaptation des chaînes de production d'informations statistiques

concernées ; il pourra aussi, dans une perspective de plus long terme, recommander des modifications des systèmes informatiques de gestion financière ou comptable de l'État.

Dans la mesure où le poids des dépenses des opérateurs des politiques de l'État est significatif dans certaines régions (aides agricoles notamment), la réflexion du groupe de travail est étendue à **l'ensemble des administrations publiques centrales (État et ODAC)**. Par ailleurs, la réflexion intègrera la mesure des dépenses d'intervention de la communauté européenne à l'échelle territoriale.

L'échelle territoriale retenue est la région. Toutefois, en fonction des besoins d'analyse, un objectif plus ambitieux de ventilation de certaines dépenses à un niveau infra – régional pourra être recherché.

2- Composition du groupe de travail

Le groupe de travail devra rassembler des représentants des services de l'État ayant une expérience sur ce sujet (SGAR, TG, INSEE - Direction générale et direction régionale, DGCL), des représentants d'administrations centrales particulièrement concernées (ministères de l'économie des finances et de l'industrie, de l'éducation nationale, de l'agriculture, de l'équipement, de la culture, de la santé et des solidarités, la DIACT, etc.); des représentants des collectivités locales (Conseils régionaux, Conseils généraux) ainsi que des personnes qualifiées dans le domaine des finances publiques locales. Par ailleurs des personnes pourront être auditionnées selon les thèmes abordés.

Le président est Yvon OLLIVIER, Inspecteur général des finances

Les rapporteurs sont :

- Guillaume Houriez (Direction générale de la comptabilité publique-chef du bureau 6C- comptes nationaux des administrations publiques)
- Nancy Viard (INSEE-département de l'action régionale-division des statistiques régionales locales et urbaines)

3- Déroulement des travaux

Après une première réunion consacrée à la présentation du mandat du groupe de travail, le groupe de travail se réunira selon un rythme mensuel et présentera un rapport d'étape à la formation « Statistiques régionales et locales » du CNIS **en septembre 2007** et le rapport final pour juin 2008.